

CHAMPIONAT DU MONDE 2005 DE MUMM 30

Pour le Trophée du Royal Canadian Yacht Club

Du 28 mai au 4 juin 2005

La Trinité-sur-Mer, France

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

La Fédération Française de Voile (FFV), la Mumm 30 Class Association (M30) et la Société Nautique de la Trinité-sur-Mer .

2. SECRETARIAT DE L'ÉPREUVE

Le secrétariat officiel de l'épreuve sera basé dans les locaux de la Société Nautique de la Trinité-sur-Mer, BP 19 – 56470 LA TRINITE SUR MER - FRANCE

3. REGLES APPLICABLES

3.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans le Règles de Course à la Voile Règles de Course à la Voile (RCV) 2005-2008, les règles de la classe Mumm 30, le présent Avis de Course, les instructions de course et tout amendement y afférent. Les règles de la classe Mumm 30 prévalent en cas de conflit.

3.2 La réglementation spéciale de l'ORC pour la catégorie 4 s'applique. Les bateaux doivent se conformer aux règles de classe et aux standards originaux du fabricant. Ces derniers prévalent en cas de conflit.

3.3 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliquent (voir le document joint).

3.4 Cette épreuve est classée en catégorie C (règle 20 du règlement ISAF) pour la publicité conformément aux restrictions de la règle de classe 2.6.

3.5 Le RCV 51 est modifié comme suit : durant cette régates, tous les ballast transférables seront correctement arrimés. Tout déplacement, rajout ou enlèvement d'eau, de poids mort ou de ballast dans le but de modifier l'assiette ou la stabilité est interdit.

Les planchers, cloisons, portes, escaliers et réservoirs d'eau doivent rester en place et les aménagements intérieurs doivent rester à bord. La quantité maximale de liquide potable autorisée à bord n'excède pas six litres par équipier et par jour.

3.6 Les vidéos et les photographies, quelle que soit leur provenance, ne peuvent pas être utilisées comme preuve dans le cadre des réclamations. Ceci remplace le RCV 63.6.

3.7 La langue officielle est l'anglais.

4. ADMISSIBILITE

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Mumm 30 tels que définis dans les règles de la classe Mumm 30. Les propriétaires, affréteurs et barreurs doivent être membres de l'Association de Classe Mumm 30. Le code d'admissibilité de l'ISAF s'applique.

5. TARIFS ET INSCRIPTION

5.1 Les inscriptions sont effectuées en remplissant le bulletin officiel d'inscription à recevoir par la SNT au plus tard le 1er mai 2005 accompagné d'une copie du certificat de monotypie en cours de validité et de 600 Euros au titre des frais d'inscription non remboursables. Les inscriptions reçues après le 1er mai 2005 seront majorées de 100 Euros (soit un total de 700 Euros pour inscription tardive). Les frais d'inscription couvrent le mouillage et huit (8) tickets d'entrée pour chaque équipe au Dîner Soirée de la Régata. Les frais d'inscription peuvent être réglés par carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou par virement bancaire. Pour un règlement par virement bancaire il convient de joindre un récépissé au bulletin d'inscription. Merci d'effectuer le virement à l'ordre de :

Crédit Maritime Auray

6 Rue du Père Eternel

56400 AURAY

FRANCE

Tel : (33) (0)2 97 56 20 14

Compte No : 17189 40510 00700275630 04

International Bank Account Number (IBAN) : FR76 1718 9405 1000 7002 7563 004

Bank Identifier Code (BIC) : CMMLFR21XXX

Le bulletin d'inscription n'est valable que si accompagné des frais d'inscription.

5.2 Les éléments suivants seront soumis à Farr International avant le 15 mai 2005 : les listes d'équipages, les décisions de classification ISAF en cours de validité pour les participants des Groupes 1 et 2, la désignation de tous les barreurs habilités pour la classe. Le Mumm 30 Management Group pourra décider d'accepter les listes d'équipages communiquées en retard. Les inventaires de voiles seront effectués sur site lors de l'inscription.

5.3 Les inscriptions seront confirmées par l'autorité organisatrice au plus tard le 31 mai 2005 à 14 :00 une fois les formalités ci-dessous effectuées :

- a) Bulletin d'inscription avec frais d'inscription déposés auprès de l'autorité organisatrice.
- b) Certificat de monotypie 2005 déposé auprès de l'autorité organisatrice.
- c) Cotisations 2005 des propriétaires, affréteurs et barreurs payées et déposées auprès de Farr International.
- d) Pesage du skipper et de l'équipage effectué. Décharge médias et responsabilité civile signées. Documents déposés auprès de l'autorité organisatrice.
- e) Inventaire des voiles déposé auprès de l'autorité organisatrice.
- f) Formulaire de jauge rempli et déposé auprès de l'autorité organisatrice.

g) Classification de l'équipage et déclaration des barreurs notés sur l'inventaire de voile et l'inventaire d'équipage. Dépôt auprès de l'autorité organisatrice.

h) Propriétaires ou affréteurs sont adhérents de leur autorité nationale ou d'une autorité affiliée à celle-ci. Ils sont en mesure de présenter une carte de membre si nécessaire (les cartes FFV sont

requis pour les ressortissants français).

i) Propriétaires, tacticiens et capitaines doivent signer une déclaration certifiant que leur bateau est en conformité complète avec les règles de classe. Ils certifient se conformer aux règles de classe durant la course.

6. PROGRAMME

- Samedi 28 mai	08:00-17:00	Pesée bateaux, contrôle gabarit profils de quille et safran, contrôle bateaux et mesure voiles.
- Dimanche 29 mai		
- Lundi 30 mai	08:00-17:00	Contrôle bateaux et mesure voiles. Pesée et inscription des équipages.
	18:00	Réunion annuelle du Mumm 30
- Mardi 31 mai	08:00-14:00	Contrôle bateaux et mesure voiles des retardataires. Pesée et inscription des équipages.
	17:00-17:00	Course d'entraînement.
	18:30	Briefing des skippers.
	19:00	Cérémonie d'ouverture.
- Mercredi 1er juin	10.30	Signal d'avertissement.
- Jeudi 2 juin	10.30	Signal d'avertissement.
- Vendredi 3 juin	10.30	Signal d'avertissement.
	20:00	Dîner et soirée de régates.
- Samedi 4 juin	10.30	Signal d'avertissement.
	17.30	Remise des prix.

Le Comité de Course souhaite organiser autant de courses que possible au cours de chaque journée jusqu'à atteindre un maximum de 11 courses pour la Série. Il ne sera pas donné de signal d'avertissement lors du dernier jour de course après 15 :30. L'autorité organisatrice se réserve le droit de modifier le programme ci-dessus en fonction des conditions météorologiques et/ou de tout autre évènement imprévisible. Cette décision sera rendue avec l'accord d'un membre non navigant du Mumm 30 Management Group.

7. MESURE ET INSPECTION

7.1 Les participants se verront attribuer une date et une heure pour la mesure de leur voilier.

7.2 Au cours de cette opération chaque Mumm 30 devra fournir au moins deux personnes en assistance.

7.3 Tous les voiliers devront être prêts pour le pesage de coque dans les conditions de poids du constructeur comme indiqué dans les règles de Classe à l'exception des éléments suivants : bateaux matés, grément dormantet bôme attachés, drisses renvoyées au pied de mat. Toutes les voiles et le tangon de spinnaker doivent être démontés avant l'arrivée au point de mesure. Chaque bateau se présentera avec son équipement de sécurité assemblé dans le cockpit afin qu'il soit déchargé et inspecté lors du pesage..

7.4 Les inspections et mesures des bateaux sont conduits avant la course. Ils peuvent avoir lieu à tout moment de la course afin de vérifier la conformité aux règles de Classe et aux règlements spéciaux (ORC) de catégorie 4.

8. LIMITATION DE VOILE

8.1 Les voiles seront déclarées lors de l'inscription en indiquant leur numéro de bouton. Chaque voile déclarée sera mesurée. Les voiles ne comportant pas de bouton d'immatriculation ne seront pas mesurées. Les voiles de dimensions non conformes à l'issue de la vérification initiale pourront être remesurées une seule fois.

8.2 Il convient d'acheter et d'installer les boutons d'immatriculation avant la mesure des voiles.

8.3 Le remplacement de voiles dû à une avarie par de nouvelles voiles immatriculées et rattachées au bateau ou au propriétaire peut être autorisé. Cette opération nécessite l'approbation écrite du Jury International et l'inspection par un jaugeur.

8.4 Si une voile est endommagée durant la course, le compétiteur devra adresser une demande écrite au jaugeur avant de procéder aux réparations. Ce dernier inspectera de la voile et donnera une autorisation écrite décrivant la zone endommagée à réparer.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Seront disponibles lors de l'inscription.

10. ZONE DE COURSE ET PARCOURS

La zone de course est située en Baie de Quiberon. Les parcours de type Banane seront conformes aux instructions de course, avec une bouée de dégagement au vent et une porte sous le vent.

Il est recommandé d'utiliser la carte SHOM no. 7033 (Baie de Quiberon).

11. PENALITES

Un bateau ayant enfreint une règle du chapitre 2 pendant la course recevra une pénalité en effectuant rapidement un 360° comprenant virement de bord et empannage. (RCV 44.2 modifié). Si un bateau enfreint une règle du chapitre 2 dans la zone des 2 longueurs d'une marque, sa pénalité sera conforme à la RCV 44.2 (deux tours complets de 360°). Ceci remplace la RCV 44.2.

Une fois la course commencée, la pénalité encourue pour toute infraction aux règles de Classe ou aux règlements spéciaux Offshore est déterminée à la discrétion du Jury International après consultation du représentant de la Classe MUMM non navigant désigné par le MUMM 30 Management Group.

12. JURY INTERNATIONAL

Un Jury International sera désigné conformément à l'annexe N du RCV. Les décisions rendues seront définitives conformément au RCV 70.4.

13. CLASSEMENT

Le système de points à minima décrit dans l'annexe A du RCV s'appliquera sauf pour le classement de chaque bateau calculé sur la somme de toutes les courses effectuées sans exception. Onze parcours Banane sont prévus. Les séries seront valables si au moins quatre courses sont effectuées.

14. PRIX

Des coupes seront données aux concurrents classés de 1 à 5 (de 1 à 7 si plus de 40 bateaux). Une récompense sera donnée au vainqueur de chaque course. La coupe du Royal Canadian Yacht Club sera décernée au vainqueur toutes catégories.

15. APONTAGE

Des pontons sont réservés pour la manifestation à compter du 21 mai 2005 jusqu'au 10 juin 2005. L'appontage durant cette période est compris dans les frais d'inscription. Chaque bateau se verra assigner une place.

16. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Seront limités conformément à la règle de Classe 33.

17. MISE A TERRE

Les mises à terre sont interdites durant la régates sauf autorisation écrite du Jury International. Le nettoyage des bateaux est autorisé.

18. HEBERGEMENT

Les compétiteurs organisent eux-même leur logement (se reporter aux informations figurant sur les sites www.snt-voile.org or tourisme@ot-trinite-sur-mer)

19. MEDIAS

Le centre média se trouvera au P.C. Course. Les équipes TV et média souhaitant couvrir l'évènement sont invités à s'inscrire auprès de Farr International à l'adresse figurant dans le paragraphe (Contacts et Informations Complémentaires).

Le Comité Organisateur peut demander l'installation, sans frais supplémentaires pour le compétiteur, de caméras embarquées à des fins de productions télévisuelles officielles.

20. ASSURANCE

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire ou affréteur de disposer d'une assurance en responsabilité civile pour un montant minimum de € 1.5 millions (décision Eurosaf).

21. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les compétiteurs acceptent de se conformer aux RCV 2005-2008, aux règles de classe, aux instructions de course et à l'avis de course.

Les compétiteurs sont responsables de la fiabilité de leur bateaux, gréements, équipages et équipements de sécurité. Ils sont responsables des dégâts humains ou matériels causés à autrui, à eux-mêmes, en mer comme à terre, comme conséquence de leur participation à la régates. Ceci dégage de

toute responsabilité la SNT, le Mumm 30 Management Group, le Mumm 30 World Council, l'Association de Classe, Farr International, Inc., les sponsors et le personnel de l'organisation. Les compétiteurs sont responsables du comportement et de la présentation de l'équipage, de ses représentants et de ses invités.

Les compétiteurs connaissent la règle fondamentale N°4 ISAF RCV, Chapitre 1: " Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course".

Dans tous les cas, les compétiteurs acceptent de dégager les entités suivantes de toute responsabilité concernant la perte de vie, les blessures physiques, les dommages matériels : la SNT, le Mumm 30 Management Group, le Mumm 30 World Council et l'Association de Classe, Farr International, Inc., les sponsors et leurs agents.

Lors des formalités d'inscription, chaque membre d'équipage participant est tenu de signer un document correspondant à cette décharge de responsabilité.

22. DROITS MEDIAS

Les compétiteurs autorisent les entités suivantes à exploiter leur image et celle de leur bateau sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non-exhaustive). Le contenu éditorial ou publicitaire pourra librement utiliser les noms et les biographies de compétiteurs.

- Les autorités organisatrices.
- Le Mumm 30 Management Group.
- L'Association de Classe Mumm 30 et Farr International, Inc.
- Les représentants des entités ci-dessus.

La cession de ces droits sera partie intégrante de l'inscription de chaque membre d'équipage à la course.

23. AUTRES INFORMATIONS ET CONTACT

- **Renee Mehl** International Mumm 30 Class Secretary

Farr International 613 Third Street, Suite 11 Annapolis, MD 21403 USA

Tel. +1 410 268 1001 Fax. +1 410 268 1137 info@farr-int.com website : www.mumm30.org

- **Carole Abbott** European Mumm 30 Class Secretary

RORC Rating Office, Seahorse Building, Bath Road, Lyminster, Hampshire SO41 9SE, UK

Tel. +44 1590 677 030 Fax +44 1590 679 478 email : EuroMumm@compuserve.com

- **Organisation**

Société Nautique de la Trinité-sur-mer – BP 19 – 56470 LA TRINITE SUR MER

Président : Jean-Pierre BLAVEC

Secrétaire de Course : Monique VALLEGANT email : mv@snt-voile.org site : www.snt-voile.org

Tel. +00 33 (0)2 97 55 73 48 – fax 00 33 (0)2 55 85 78